

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

•	·		•					
Cadre réservé à l'autorité environnementale								
Date de réception :	Dossier complet le :		N° d'enregistrement :					
05/12/2017	05/	12/2017	2017-5750					
	1. Intitulé du pro	ojet						
Construction d'un nouveau Crématorium dans la zone d'activités (ZA) EUROLACQ 2, sur la commune de Labastide-Monréjeau.								
2. Identification de	บ (ou des) maître(s) d'ouvra	ge ou du (ou des)	pétitionnaire(s)					
2.1 Personne physique								
Nom	Prénom							
2.2 Personne morale								
Dénomination ou raison sociale	FRERARD SOCIETE D'EXPL	OITATION DES ETAF	RI ISSEMENTS FRERARD YVES					
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	EBERARD Muriel, Président	te						
RCS / SIRET 3 2 9 0 5 8 7	4700042	Forme juridique	Société par actions simplifiée					
Joign	ez à votre demande l'ann	exe obligatoire	n°1					
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	au des seuils et critères anno dimensionnement correspo		2-2 du code de l'environnement et					
N° de catégorie et sous catégorie			seuils et critères de la catégorie tres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.					
48. Crématoriums	Création d'un Crématorium s	sur un terrain de 5 1	89 m² de superficie.					
	4 Caractéristiques généro							
		TOTAL BUILDINGS						

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un Crématorium dans la zone d'activités EUROLACQ 2, sur la commune de Labastide-Monréjeau. Aucun travail de démolition n'est prévu dans le cadre du projet, les terrains envisagés étant inoccupés actuellement (friche industrielle).

Le crématorium aura les caractéristiques suivantes:

- Une superficie imperméabilisé de 2630 m², dont:
 - Bâtiment (750 m²)
 - Parkings, voiries et chemins piétonniers imperméables (1880 m²)
- Une superficie de 2559 m² correspondant à des zones vertes et des chemins piétonniers perméables,
- Un four de crémation extra-large qui comptera une ligne de filtration simple (les caractéristiques principales du four, ainsi que de la ligne de filtration sont présentées en annexe 6, section 1.2 AIR: REJETS ATMOSPHERIQUES).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Les délais d'attente du crématorium de Pau deviennent de plus en plus importants (1208 crémations en 2016) avec un seul four et une seule ligne de filtration. Cette situation engendre des déplacements de plus en plus éloignés du crématorium existant avec l'obligation de se rendre à Mont de Marsan, Biarritz, Dax ou Tarbes.

La demande devient de plus en plus forte et un second établissement est nécessaire entre Orthez et Pau pour répondre aux besoins de crémation sur ce secteur géographique.

Le projet prévoit 465 crémations par an en début de concession (année 1) et 1030 en fin de concession (année 25).

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

L'ensemble du projet pendant la phase travaux (mesures génériques, les étapes de construction, clôture du site, contrôle des accès...) est décrit dans l'annexe 7 MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT PENDANT LA PHASE TRAVAUX.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet attend 465 crémations par an en début de concession (année 1) et 1030 en fin de concession (année 25). Le volume d'activité attendu est de 2 convois en début d'activité et de 4 au terme de la délégation.

L'accès au site se trouve au Nord du terrain d'implantation. Il s'agit d'une voie desservant la ZA d'EUROLACQ 2 qui connecte avec la route départementale D817, 360 m au Sud-Est du crématorium.

Les cérémonies sont effectuées de lundi au vendredi entre 9h et 17h et les samedis entre 9h et 12h, ce qui représente 287 jours d'activité par an. Un salarié sera toujours présent sur le site lors des cérémonies.

Dans un fonctionnement normal, il est attendu de 5 à 30 véhicules par cérémonie. Le nombre de visiteurs par jour est estimé à 60 en début d'activité et 120 en dernière année d'exploitation.

Après avoir introduit le cercueil dans la chambre de combustion principale, la crémation se réalise en moins de 90 minutes et 1 500 Nm3/h de gaz sont alors produits à 110°C, après passage par le système d'épuration.

La première phase du traitement (dite phase d'adsorption) commence par la mise en œuvre d'une injection automatique de 500g de neutralisant permettant de piéger les effluents acides, métaux lourds, et dioxines. La filtration des fumées peut alors finir l'épuration des fumées. Au terme de la journée, un décolmatage est effectué automatiquement et les filtrats sont alors stockés dans des fûts hermétiques. Une fois l'an, les fûts seront éliminés en tant que déchets dans des filières adaptées (les caractéristiques techniques du four et du système de traitement des fumées est présenté en Annexe 6, section 1.2 AIR: REJETS ATMOSPHERIQUES).

		" / / /					
4.4 A quelle(s) procédure(s) administr La décision de l'autorité environneme							
La decision de l'actome environmentale devid ene joinne dofaj dessier(s) à detensanon(s).							
Catégorie 48. Crématoriums, du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement.							
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	rojet et superficie globale de l'opéra	tion - préciser les unités de mesure utilisées					
Grand	eurs caractéristiques	Valeur(s)					
Surface imperméabilisée, dont :		2630 m², dont :					
- Surface Bâtiments		750 m ²					
- Surface Parkings et voiries		1530 m ²					
- Chemins piétonniers imperméables		350 m ²					
Surface perméable (zones vertes et cher	nins perméables)	2559 m ²					
Cumfo ao totalo diu musiot i		5 189 m²					
Surface totale du projet :		5 169 111					
4.6 Localisation du projet							
Adresse et commune(s)	Coordonnées géographiques ¹	Long. 00°33'13"0 Lat. 43°23'22"N					
d'implantation							
Le crématorium sera localisé en région Nouvelle-Aquitaine, dans le	Pour les catégories 5° a), 6° a), l	b)					
département des Pyrénées-	et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de						
Atlantiques (64), dans la partie Ouest	l'annexe à l'article R. 122-2 du						
de la commune de Labastide-	code de l'environnement :						
Monréjeau, au lieu-dit Les Touyas.	5						
La parcelle cadastrale concernée est	Point de départ :	Long ° ' " _ Lat ° ' " _					
la suivante:	Point d'arrivée :	Long ° ' ' _ Lat ° ' '' _					
- Section : ZI	Communes traversées :						
- N° parcelle : 58 (pour partie)							
- Surface : 5 189 m ² .							
le	pignez à votre demande les ani	novos nº 2 à 4					
Je	ignez a vone demande les ani	HEAGS II Z U U					
4.7 S'agit-il d'une modification/extensi	on d'une installation ou d'un ouvra	ige existant? Oui Non 🔻					
4.7.1 Si oui, cette installation ou	cet ouvrage a-t-il fait l'objet	d'une évaluation C					
environnementale ?		Oui Non					
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemen							
différentes composantes de votre principal indiquez à quelle date il a été auto							
indiquez a quelle dale il a ele auto	1136 :						

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		x	
En zone de montagne ?		x	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		ĸ	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		K	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		x	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		x	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		x	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		x	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		x	Selon le Dossier Départemental des Risques Majeurs 2012 du département des Pyrénées-Atlantiques, la commune de Labastide-Monréjeau est : - Située sur une zone de sismicité 3 (modérée), - Concernée par un Plan Particulier d'Intervention (PPI) approuvé, pour le Risque Industriel, - Traversée par des canalisations de transport de Gaz Naturel, appartenant à Gaz France. Voir Annexe 6, section 2 RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		x	
Dans une zone de répartition des eaux ?		x	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		ĸ	
Dans un site inscrit ?		x	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			Les sites Natura 2000 à proximité du site sont les suivants: - Barrage d'Artix et saligue du Gave de Pau (FR7212010-ZPS) à 170 m au Sud du projet, - Gave de Pau (FR7200781-ZSC) à 60 m au Sud du projet.
D'un site classé ?		x	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes?

Veuillez compléter le tableau suivant :

·	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		x	Aucun prélèvement des eaux superficielles ou souterraines n'est envisagé par le projet. L'alimentation en eau potable du crématorium sera assurée par le réseau collectif de la ville.
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		K	Les rejets aqueux (uniquement des eaux pluviales et des eaux domestiques) du crématorium seront envoyés vers le réseau collectif de la ville.
ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		K	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		K	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	x		Selon l'étude faune/flore effectuée sur l'emprise du projet (Etude d'Impact du Lotissement d'Activités EUROLACQ 2 - 2010), les terrains sont actuellement occupés par une friche post-culturale qui ne présente aucun enjeu écologique particulier. Les terrains du projet sont actuellement occupées par une friche industrielle.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		x	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	K		La révision de la carte communale de Labastide-Monréjeau a été approuvée par la préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 15 avril 2014. Selon la carte, le terrain d'implantation du crématorium fait partie de la zone d'activités d'EUROLACQ 2, classifié comme zone constructible à vocation d'activité. Le terrain d'implantation du site est occupé par une friche industrielle.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	x		Selon le Dossier Départemental des Risques Majeurs 2012 du département des Pyrénées-Atlantiques, la commune de Labastide-Monréjeau est : - Concernée par un Plan Particulier d'Intervention (PPI) approuvé, pour le Risque Industriel, - Traversée par des canalisations de transport de Gaz Naturel, appartenant à Gaz France. Voir Annexe 6, section 2 RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES.
Risques	Risques Est-il concerné par des risques naturels ?			La commune de Labastide-Monréjeau est située dans une zone de sismicité 3 (modérée). Elle est également localisée en aléa faible de retrait-gonflement de sols argileux. L'emprise du crématorium fait partie des zones inondables lors de la crue centennale de l'Aulouze (voir Annexe 6, section 2.5 RISQUE D'INONDATION).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	×	K	Le projet produit des émissions gazeuses provenant du procédé de crémation. Ces émissions font l'objet d'un traitement par filtration avant d'être libérées à l'atmosphère (voir Annexe 6, section 1.2 AIR : REJETS ATMOSPHERIQUES) . Les rejets aqueux du site sont envoyées vers la STEP communale, ils ne représentent pas un risque sanitaire.
				Un trafic journalier maximal de 132 véhicules légers par jour est attendu (Voir Annexe 6, section 1.1 LE TRAFIC).
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	x		Le projet est concerné par le bruit généré par le trafic des routes proches du site, ainsi que par celui provenant de la zone d'activités d'EUROLACQ.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		x	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		K	Le projet est concerné par les vibrations générées par le trafic des routes proches du site, ainsi que par celles provenant de la zone d'activités d'EUROLACQ.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	x	×	Le site fonctionne de lundi à vendredi de 9h à 17h et les samedis de 9h à 12h, des émissions lumineuses, liées à l'éclairage du site, peuvent avoir lieu pendant la période diurne en hiver. L'éclairage urbain aux alentours (habitations, phares des véhicules sur les voiries locales, la zone d'activités EUROLACQ…) constitue un fond lumineux dans lequel s'insère le projet.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	x		Les fumées provenant du procédé de crémation sont traitées par un système d'adsorption-filtration, qui permet de respecter les valeurs limites d'émission fixées par l'arrêté du 28 janvier 2010 relatif à la hauteur de la cheminée des crématoriums et aux quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés à l'atmosphère. Voir Annexe 6, section 1.2 AIR: REJETS ATMOSPHERIQUES.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	Les eaux usées sanitaires et les eaux pluviales du projet, sont gérées conformément au règlement de la Zone d'Activités d'EUROLACQ 2. Voir Annexe 6, section 1.3 EAUX DE SURFACE.		
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		×	Le projet n'envisage pas la production d'effluents industriels
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	ĸ		Tous les déchets sont récupérés et envoyés vers des filières de traitement adéquates, par des entreprises agrées. Voir Annexe 6, section 1.5 DECHETS.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		x	L'élaboration du projet a été menée dans le cadre d'une démarche environnementale et paysagère, afin de l'intégrer au mieux dans l'environnement de la zone d'activités. Voir Annexe 6, section 1.6 PAYSAGE.	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		x	La révision de la carte communale de Labastide-Monréjeau a été approuvée par la préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 15 avril 2014. Selon la carte, le terrain d'implantation du crématorium fait partie de la zone d'activités d'EUROLACQ 2, classifié comme zone constructible à vocation d'activité.	
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou	
Selon le site de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, aucun avis de l'autorité environnementale a été identifié à proximité du site, pour les périodes 2015 et 2016.					
6.3 Les incide	nces du projet identifi Non × Si oui, décri			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? :	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Les mesures d'évitement et de réduction des impacts identifiés dans les sections précédentes, sont présentées en Annexe 6. Description des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine.

Quant à la phase travaux, le projet met en place les mesures nécessaires en matière de :

- Management environnemental,
- Paysage,
- Milieu physique,
- Milieu humain,
- Milieu naturel.

Ces mesures sont décrites dans l'Annexe 7 MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT PENDANT LA PHASE TRAVAUX.

7 Aut	o-éval	luation (facul	tatif)
7. AUI	U-EYU	ioulion ,	lucui	ши

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	5.1 Annexes obligatories	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	x
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	x
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- 6. Description des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine,
- 7. Mesures de protection de l'environnement pendant la phase travaux.

9. Engagement et signature Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus Fait à Bordeaux le, 01/12/2017 Signature Ins



DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS ANNEXES AU CERFA N° 14734*03

CREMATORIUM DE LA ZONE D'ACTIVITES D'EUROLACQ 2
64 170 LABASTIDE-MONREJEAU

CONSTRUCTION D'UN CREMATORIUM A LABASTIDE-MONREJEAU

Version 1 - Novembre 2017

Ce dossier a été réalisé avec le concours de l'Unité Conseil



APAVE SUDEUROPE ZI Avenue Gay Lussac 33 370 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

EXAMEN AU CAS PAR CAS Labastide-Monréjeau (64)

Novembre 2017

Page 1

VALIDATION

REDACTEUR	FONCTION	DATE
Nicolas DIAZ	Consultant Environnement et Risques Industriels APAVE SUD EUROPE Agence d'Artigues-près-Bordeaux	01/12/2017
VERIFICATEUR	FONCTION	DATE
Hélène DEDIEU	Consultante Environnement et Risques Industriels APAVE SUD EUROPE Agence d'Artigues-près-Bordeaux	01/12/2017
APPROBATEUR	FONCTION	DATE
Muriel EBERARD	Présidente EBERARD société d'exploitation des établissements EBERARD YVES	01/12/2017

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

VERSION	DATE	OBJET DE LA MODIFICATION
0	22/11/2017	Création du document
1	27/11/2017	Prise en compte des remarques du vérificateur
2	01/12/2017	Prise en compte des remarques de l'approbateur

Le présent dossier comporte 7 Annexes.

EXAMEN AU CAS PAR CAS Labastide-Monréjeau (64)

Novembre 2017

Page 2

ANNEXE N° 1

Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - \mathbf{non} $\mathbf{publié}$



Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne phy	sique							
Adresse								
Numéro	Extension	n	Nom de la voie					
Code Postal		Localité				Pays		
Tél				Fax				
Courriel			@					
Personne mor	ale							
Adresse du siè								
Numéro	5 Extension)	Nom de la voie		Place Ma	arcadieu		
Code postal	64150	Localité	Pardies			Pays	FRANCE	
Tél	05 59 71 6	8 54		Fax	05 59	60 34 88		
Courriel			marbrerie.eberard@la	net				
Personne hab	ilitée à fournir d	es renseio	anements sur la présente	dem	ande			
Nom	EBERARI)		Prén	om	Muriel		
Qualité	Président							
Tél	05 59 71 68 54			Fax	05 59 6	0 34 88		
Courriel	marbrerie.eberard@laposte.net							

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage
Yann CEGLASRSKI - Architecte - 12 avenue du 4 septembre - 64 400 OLORON STE MARIE - 09 80 33 01 96
Jean-Pierre GUILLERMIN - Directeur France - Facultatieve Technologies - 06 10 83 31 30

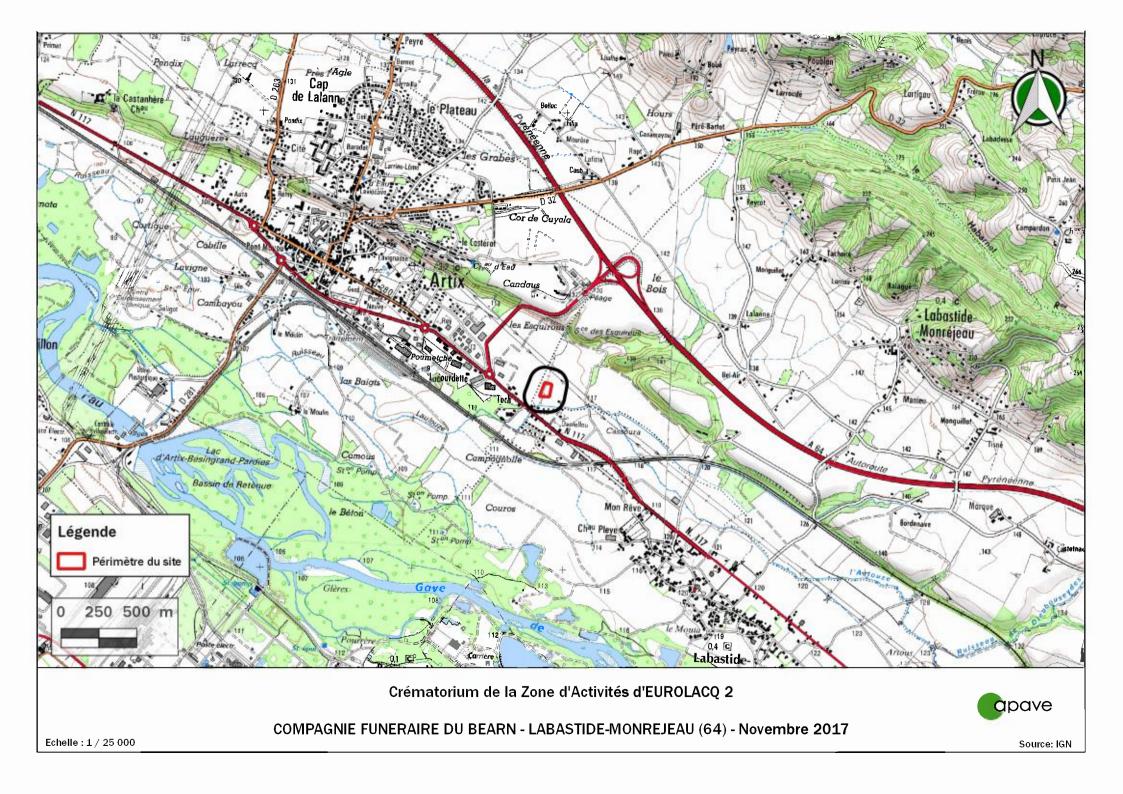
EXAMEN AU CAS PAR CAS Labastide-Monréjeau (64)

Novembre 2017

Page 7

ANNEXE N° 2

Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).



CREMATORIUM EUROLACQ 2

EXAMEN AU CAS PAR CAS

Labastide-Monréjeau (64)

Novembre 2017

Page 7

ANNEXE N° 3

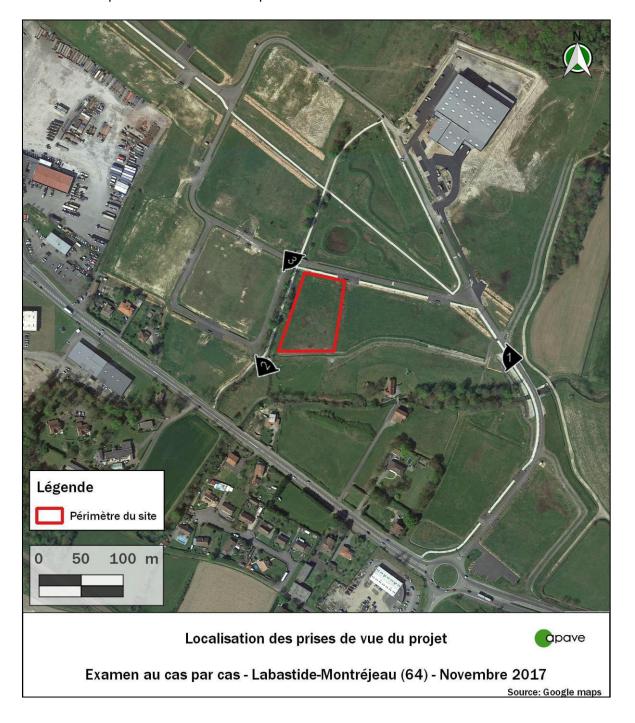
Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain

1 PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION DU PROJET

Les photographies suivantes présentent des vues lointaines et proches de l'emprise du crématorium. Les dates de prise des photos, ainsi que leur source sont les suivantes :

- 1. Mai 2015 source : Google Street View,
- 2. Novembre 2017 source : architecte Yann Ceglarski,
- 3. Novembre 2017 source : architecte Yann Ceglarski.

La carte suivante permet de localiser les prises de vue du terrain.



EXAMEN AU CAS PAR CAS Labastide-Monréjeau (64)

Novembre 2017

Page 7



EXAMEN AU CAS PAR CAS Labastide-Monréjeau (64)

Novembre 2017

Page 8



EXAMEN AU CAS PAR CAS Labastide-Monréjeau (64)

Novembre 2017

Page 9



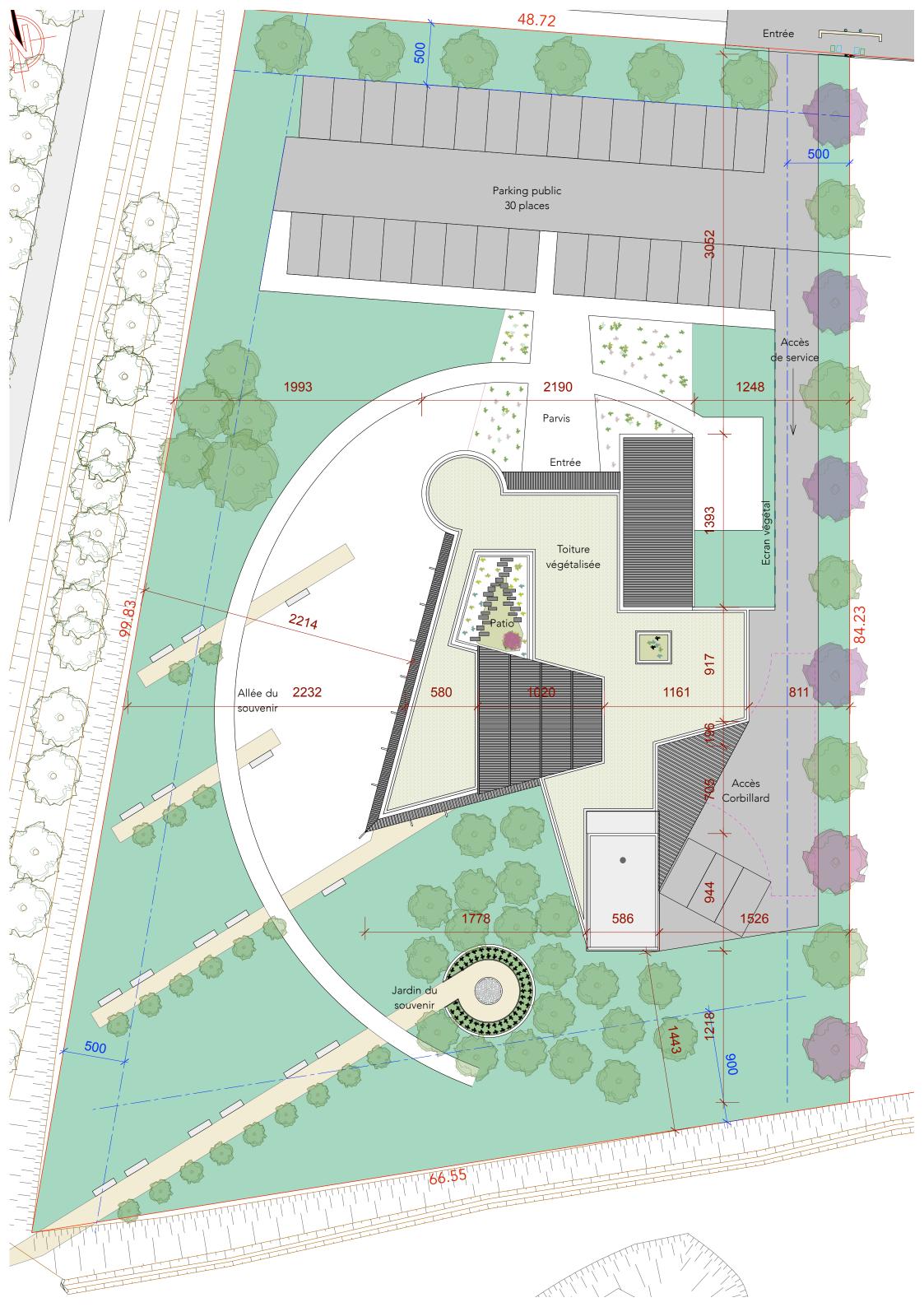
CREMATORIUM EUROLACQ 2

EXAMEN AU CAS PAR CAS
Labastide-Monréjeau (64)

Novembre 2017
Page 7

ANNEXE N° 4

Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé.





CREMATORIUM EUROLACQ 2

EXAMEN AU CAS PAR CAS

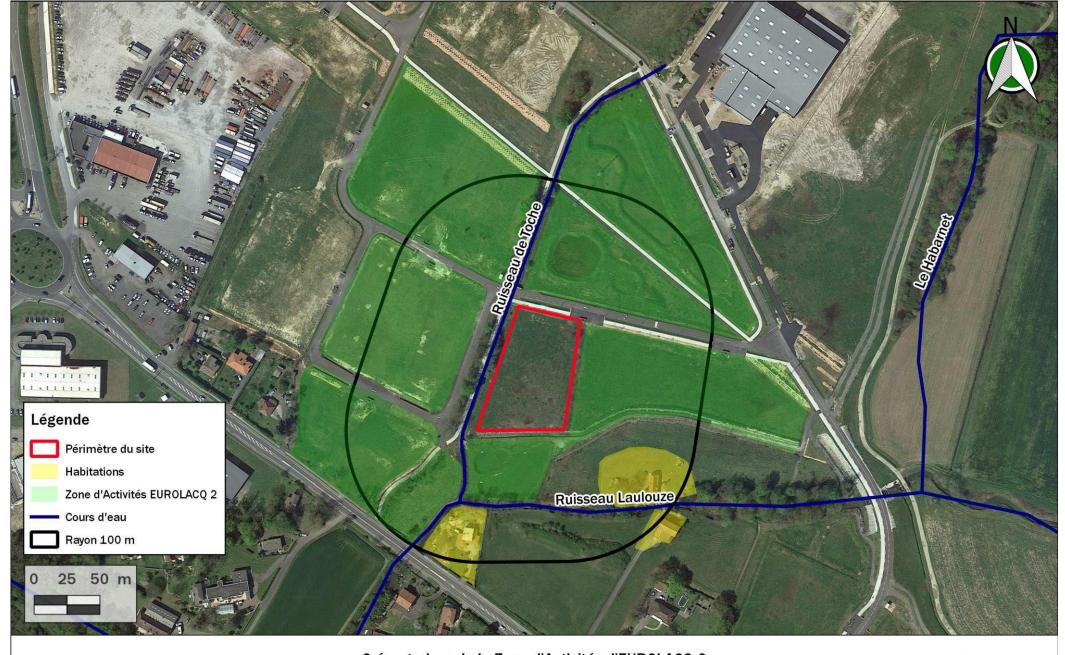
Labastide-Monréjeau (64)

Novembre 2017

Page 10

ANNEXE N° 5

Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau.



Crématorium de la Zone d'Activités d'EUROLACQ 2

COMPAGNIE FUNERAIRE DU BEARN - LABASTIDE-MONREJEAU (64) - Novembre 2017



Source: Google maps

CREMATORIUM EUROLACQ 2

EXAMEN AU CAS PAR CAS

Labastide-Monréjeau (64)

Novembre 2017

Page 11

Annexe n° 6

Description des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine.

EXAMEN AU CAS PAR CAS Labastide-Monréjeau (64)

Novembre 2017

Page 12

1 DESCRIPTION DES INCIDENCES POTENTIELLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

Dans ce chapitre, <u>les incidences du projet</u> sur l'environnement, qui ont été identifiées dans le point 6.1 du formulaire de la présente demande d'examen au cas par cas, sont développées.

1.1 LE TRAFIC

Le trafic est directement en lien avec l'activité du site (nombre de crémations journalières). Au maximum, le crématorium réalise 4 crémations par jour.

Du fait du nombre de crémations attendues par jour (2 à 4 crémations par jour), un trafic journalier maximal d'environ 60 à 130 véhicules légers par jour est attendu.

L'accès au site se trouve au Nord du terrain d'implantation. Il s'agit d'une voie desservant la Zone d'Activités (ZA) d'EUROLACQ 2 qui se connecte avec la route départementale 817, 360 m au Sud-Est du crématorium. Selon le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques, la RD 817 a au minimum un trafic routier journalier moyen de 7 614 véhicules, dont 8% de poids-lourds.

Sur cette base, la contribution maximale du projet au trafic de la RD 817 est de 1,7%.

1.2 EMISSIONS DANS L'AIR

Le projet produit des émissions dans l'air provenant des fumées du procédé de crémation. Ces émissions font l'objet d'un traitement par filtration avant d'être libérées à l'atmosphère.

Le crématorium est doté d'un four extra-large fourni par FACULTATIEVE TECHNOLOGIES, adossé à une ligne de traitement et de filtration des fumées. Le four et le système de traitement des fumées occupent une surface de 48 m².

Les données techniques associées au four sont les suivantes :

- Une cheminée concentrique :
 - o Diamètre intérieur 450 mm pour le bypass et 456 mm avec épaisseur acier,
 - Diamètre intérieur 570 mm pour la filtration et 576 mm avec épaisseur acier.
 - o Diamètre total avec épaisseur calorifuge : 680 mm,
- Vitesse des rejets > 10 m/s,
- Débit : 1500 Nm³/h,
- Température des effluents traités : 110°C,
- Température des effluents en bypass : 350°C,
- Puissance: 700 kW avec les 2 bruleurs de combustion et de post combustion.

La production de gaz générée par la combustion du cercueil et de son contenu (de l'ordre de 1500 m³/h par crémation), est dans un premier temps refroidie de 850°C à 150°C. Ce refroidissement est rendu nécessaire pour permettre un traitement à basse température (par adsorption) des dioxines, des acides et des métaux lourds.

Après injection d'un réactif neutralisant (500 g par crémation), les effluents chargés de neutralisant, s'amalgament sur les 30 manches filtrantes en Aramid du dispositif de filtration.

CREMATORIUM	EXAMEN AU CAS PAR CAS	Novembre 2017
EUROLACQ 2	Labastide-Monréjeau (64)	Page 13

Quotidiennement, un décolmatage du filtre est mis en route (en fin de journée ou en cours de journée en cas de perte de charge trop importante) et les filtrats (déchets de filtration) sont stockés dans des fûts hermétiques de 220 l (120 kg).

Les concentrations des substances polluantes dans les fumées respectent les Valeurs Limites d'Emission de l'arrêté du 28 janvier 2010 relatif à la hauteur de la cheminée des crématoriums et aux quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés à l'atmosphère.

1.3 EAUX DE SURFACE

1.3.1 <u>Eau potable</u>

a) Approvisionnement en eau

L'alimentation en eau potable du site est assurée par le réseau public.

Les équipements en lien direct avec le four de crémation ne consomment pas d'eau.

Les usages de l'eau sont limités aux usages sanitaires, et ponctuellement, à l'arrosage des espaces verts et au nettoyage.

La consommation d'eau potable a été estimée à environ 100 m³/an en début d'activité, puis environ 230 m³/an d'ici 25 ans.

b) Rejets eaux usées sanitaires

Les eaux usées sanitaires du site sont envoyées vers le réseau public de la zone d'activités EUROLACQ 2. Les effluents sont ensuite pris en charge par le système d'assainissement de la Ville d'Artix.

Le volume d'eaux usées sanitaires rejeté est estimé à 95 m³/an.

1.3.2 <u>Eaux pluviales</u>

La gestion des eaux pluviales de la zone d'activités d'EUROLACQ 2 a été prise en compte dès sa conception. Afin de limiter l'incidence des rejets de la zone d'activités sur le milieu récepteur, des mesures compensatoires ont été proposées, avec pour principaux objectifs :

- Réguler les flux d'eaux pluviales,
- Traiter les eaux de ruissellement (pollution chronique),
- Renforcer les ouvrages de blocage de la pollution accidentelle (confinement).

Les ouvrages de régulation des eaux pluviales proposés sont des bassins multifonctions. Ils assurent les trois fonctions suivantes :

- Ecrêtement des débits ruisselés dans la limite d'une pluie trentennale,
- Piégeage et confinement des pollutions accidentelles dans différentes configurations d'accident (temps sec et temps de pluie, pollution miscible ou non).
- Traitement de la pollution chronique des eaux collectées par décantation des matières en suspension et déshuilage.

EXAMEN AU CAS PAR CAS Labastide-Monréjeau (64)

Novembre 2017

Page 14

La zone d'activités a été découpée en 3 bassins versants (BV), chacun avec un exutoire différent. Le crématorium est implanté au niveau du BV 2 (voir figure-ci-après), dont l'exutoire est le ruisseau de Toche (qui se trouve en bordure Sud-Ouest de l'emprise du projet).

L'exutoire final de la zone est le ruisseau de l'Aulouze, l'ensemble des axes d'écoulements servant d'exutoire aux différents bassins versants de la zone étant des affluents de ce cours d'eau.

Le règlement du lotissement d'activités d'EUROLACQ 2 établit la gestion des eaux pluviales des lots. Ce qui suit en italique provient dudit règlement :

- « Article 4 DESSERTE PAR LES RESEAUX
- b) Assainissement

Eaux pluviales

Les eaux pluviales provenant de la voirie seront évacuées dans les dispositifs prévus à cet effet en limite de lot vers le collecteur eaux pluviales ou la noue établis par le lotisseur pour être préalablement, avant tout rejet dans le milieu naturel, traitées puis stockées dans les bassins de traitement et de rétention créés sur la zone.

Hormis pour les lots 9 et 10 qui devront traiter et stocker leurs eaux pluviales sur la parcelle avant rejet, les acquéreurs des lots prendront leurs dispositions pour collecter les eaux pluviales provenant des constructions principales et des aménagements réalisés sur leur parcelle et les connecter sur le regard dédié positionné en attente en limite de parcelle. La mise en place de récupérateur d'eau est autorisée. Son implantation ne devra pas être visible depuis le domaine public.

Article 8 - EMPRISE AU SOL

La surface imperméabilisée maximale, comprenant les emprises bâties et les stationnements/voiries, est fixée à 70% pour les lots de 1 à 8 et à 80% pour les lots 9 et 10. »

Le crématorium est implanté sur l'ilot 6, de cette façon, le projet s'engage à être connecté sur le regard dédié positionné en limite de parcelle pour y envoyer les eaux pluviales collectées sur le site.

Quant à la surface imperméabilisée du terrain, le crématorium compte une surface imperméabilisée de 2 630 m², soit environ 51% de la surface totale.

CREMATORIUM EUROLACQ 2

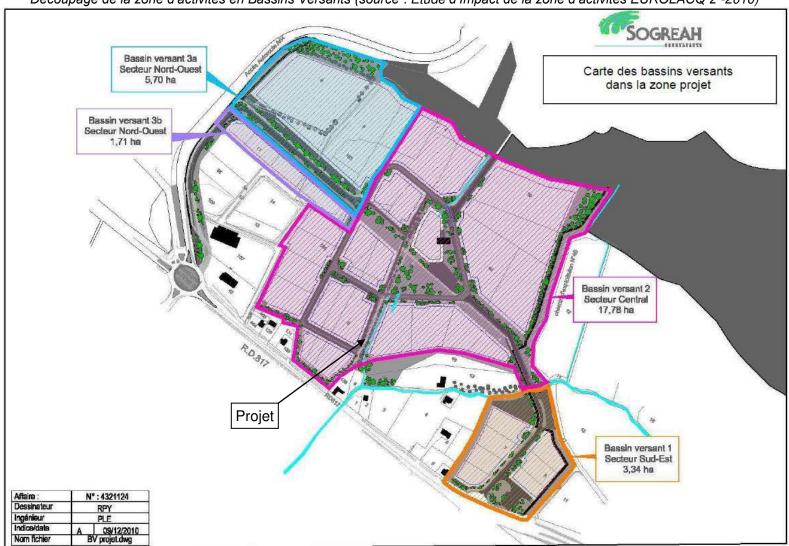
EXAMEN AU CAS PAR CAS

Labastide-Monréjeau (64)

Novembre 2017

Page 15

Découpage de la zone d'activités en Bassins Versants (source : Etude d'Impact de la zone d'activités EUROLACQ 2 -2010)



CREMATORIUM	EXAMEN AU CAS PAR CAS	Novembre 2017
EUROLACQ 2	Labastide-Monréjeau (64)	Page 16

1.4 DECHETS

Un recensement des déchets générés par l'activité est effectué ci-après. Les informations fournies, de nature à caractériser le déchet depuis son apparition jusqu'à son entrée dans une filière (interne ou externe) sont les suivantes :

- Désignation du déchet et codification selon le décret du 18 avril 2002 "relatif à la classification des déchets" et codifié aux articles R541-7 à R541-11 du Code de l'Environnement. Les déchets recensés sont classés ci-après, selon leur nature et leur potentiel polluant, en deux familles (déchets dangereux et déchets non dangereux),
- Conditions de génération et quantités,
- Modalités de stockage sur site avant enlèvement,
- Identification de la filière de traitement.

Pour mieux formaliser le problème, quatre niveaux ont été identifiés dans la gestion des déchets (article L.541-1 du Code de l'Environnement) :

Niveau 1	Préparation en vue de la réutilisation				
Niveau 2	Recyclage				
Niveau 3 (3* si valorisation énergétique)	Toute autre valorisation (notamment la valorisation énergétique lorsque le déchet est utilisé en substitution à d'autres substances, matières ou produits)				
Niveau 4	Elimination (opération qui n'est pas de la valorisation même lorsque ladite opération a comme conséquence secondaire la récupération de substances, matières ou produits ou d'énergie).				

Le tableau suivant constitue le suivi des déchets qui est effectué sur le site. Il présente les principales informations servant à la caractérisation des déchets.

Les mesures mises en place, afin de réduire l'impact sur l'environnement des déchets produits par le projet, sont les suivantes :

- Les déchets sont transportés par des entreprises agréées, puis traités par des sociétés extérieures spécialisées et autorisées (incinérateurs, centres de stockage, usines de recyclage...), pour réduire l'impact sur l'environnement,
- L'exploitant assure la traçabilité des déchets par bordereaux, pour éviter toute erreur de suivi.

CREMATORIUM EUROLACQ 2 EXAMEN AU CAS PAR CAS Labastide-Monréjeau (64) Novembre 201 Page 17
--

Nature du déchet	Code nomenclature (annexe II de l'article R.541-8 du Code de l'Environnement)	Origine	Conditions de stockage	Quantité annuelle (T)	Fréquence enlèvement	Nom et adresse du ou des transporteurs	Type de traitement	Nom et adresse de l'installation vers laquelle le déchet est expédié	Niveau de gestion	Code de traitement selon les annexes I et II directive 2008/98/CE du 19/11/08 relative aux déchets ⁽¹⁾
Déchets provenant de l'épuration des fumées contenant du mercure	10 14 01*	Filtration des fumées de crémation	Fûts hermétiques de 60 ou 200 litres (120kg)	0,4	1 fois par an	Transporteur à choisir d'ici le début de l'exploitation	Acheminés en CET de classe 1	Installation à choisir d'ici le début de l'exploitation	4	D1 D15
Déchets non	15 01 01 15 01 02	Poubelles classiques (sacs poubelle noirs)	Dauballaa	0,7	1 fois par semaine	Communauté de		Communauté de communes LACQ-ORTHEZ	4	D13
dangereux	15 01 03 20 01 01 20 01 02	Poubelles classiques (sacs poubelle jaunes)	Poubelles classiques		Tous les 15 jours	communes LACQ- ORTHEZ	/		2	R13

^{*}Déchet dangereux

CREMATORIUM	EXAMEN AU CAS PAR CAS	Novembre 2017
EUROLACQ 2	Labastide-Monréjeau (64)	Page 18

(1) Annexe I : Opérations d'élimination

- D 1 Dépôt sur ou dans le sol (par exemple, mise en décharge)
- D 2 Traitement en milieu terrestre (par exemple, biodégradation de déchets liquides ou de boues dans les sols)
- D 3 Injection en profondeur (par exemple, injection de déchets pompables dans des puits, des dômes de sel ou des failles géologiques naturelles)
- D 4 Lagunage (par exemple, déversement de déchets liquides ou de boues dans des puits, des étangs ou des bassins)
- D 5 Mise en décharge spécialement aménagée (par exemple, placement dans des alvéoles étanches séparées, recouvertes et isolées les unes des autres et de l'environnement)
- D 6 Rejet dans le milieu aquatique, sauf l'immersion
- D 7 Immersion, y compris enfouissement dans le sous-sol marin
- D 8 Traitement biologique non spécifié ailleurs dans la présente annexe, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon un des procédés numérotés D 1 à D 12
- D 9 Traitement physico-chimique non spécifié ailleurs dans la présente annexe, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés numérotés
- D 1 à D 12 (par exemple, évaporation, séchage, calcination)
- D 10 Incinération à terre
- D 11 Incinération en mer
- D 12 Stockage permanent (par exemple, placement de conteneurs dans une mine)
- D 13 Regroupement ou mélange préalablement à l'une des opérations numérotées D 1 à D 12
- D 14 Reconditionnement préalablement à l'une des opérations numérotées D 1 à D 13
- D 15 Stockage préalablement à l'une des opérations numérotées D 1 à D 14 (à l'exclusion du stockage temporaire, avant collecte, sur le site de production des déchets)

Annexe II: Opérations de valorisation

- R 1 Utilisation principale comme combustible ou autre moyen de produire de l'énergie (*)
- R 2 Récupération ou régénération des solvants
- R 3 Recyclage ou récupération des substances organiques qui ne sont pas utilisées comme solvants (y compris les opérations de compostage et autres transformations biologiques)
- R 4 Recyclage ou récupération des métaux et des composés métalliques
- R 5 Recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques
- R 6 Régénération des acides ou des bases
- R 7 Récupération des produits servant à capter les polluants
- R 8 Récupération des produits provenant des catalyseurs
- R 9 Régénération ou autres réemplois des huiles
- R 10 Épandage sur le sol au profit de l'agriculture ou de l'écologie
- R 11 Utilisation de déchets résiduels obtenus à partir de l'une des opérations numérotées R 1 à R 10
- R 12 Échange de déchets en vue de les soumettre à l'une des opérations numérotées R 1 à R 11
- R 13 Stockage de déchets préalablement à l'une des opérations numérotées R 1 à R 12 (à l'exclusion du stockage temporaire, avant collecte, sur le site de production des déchets)

CREMATORIUM
EUROLACQ 2

EXAMEN AU CAS PAR CAS Labastide-Monréjeau (64)

Novembre 2017

Page 19

1.5 PAYSAGE

1.5.1 Biens matériels, patrimoine culturel et archéologique

Aucun site classé, inscrit ou inventorié n'a été identifié à proximité du site. L'emprise du projet n'est incluse dans aucun périmètre de protection d'un monument historique, ni dans aucune emprise de zone archéologique reconnue.

1.5.2 Contexte local

L'élaboration du projet a été menée dans le cadre d'une démarche environnementale et paysagère, afin de l'intégrer au mieux dans l'environnement de la zone d'activités.

Des zones vertes d'une superficie de 2 559 m² sont prévues par le projet.

Des arbres (Liquidambar, chêne rouge, Tilleuls, sambucus (buisson)) sont plantés en bordures Est et Nord du site. Ils sont également répartis sur l'ensemble d'espaces verts du projet. Des graminées sont plantées au niveau du parvis.

Les figures ci-après présentent des projections des futurs bâtiments.

EXAMEN AU CAS PAR CAS Labastide-Monréjeau (64)

Novembre 2017

Page 20





Façade Ouest



EXAMEN AU CAS PAR CAS Labastide-Monréjeau (64)

Novembre 2017

Page 22

2 RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Selon le site GEORISQUES (georisques.gouv.fr), pour la commune de Labastide-Monréjeau, sont recensés les risques suivants :

- Séisme (zone de sismicité 3 modérée),
- Retrait-gonflement de sols argileux (aléa faible),
- Risque technologique (PPI approuvé),
- Transport de matières dangereuses (gaz naturel).

Le risque d'inondation n'est pas identifié selon le site GEORISQUES, cependant l'Etude d'Impact Environnementale réalisée sur la zone d'activités d'EUROLACQ 2 montre que l'emprise du site se trouve dans la zone inondable de l'Aulouze.

2.1 RISQUE SISMIQUE

Les règles concernant la prévention du risque sismique figurent aux articles L.563-1 et R.563-1 à R.563-8-1 du Code de l'Environnement.

Pour la prise en compte du risque sismique, les bâtiments, les équipements et les installations sont répartis en deux catégories, respectivement dites « à risque normal » et « à risque spécial ».

La classe dite « à risque normal » comprend les bâtiments, équipements et installations pour lesquels les conséquences d'un séisme demeurent circonscrites à leurs occupants et à leur voisinage immédiat. Ces bâtiments, équipements et installations sont répartis entre les catégories d'importance suivantes :

- 1. Catégorie d'importance I : ceux dont la défaillance ne présente qu'un risque minime pour les personnes ou l'activité économique ;
- 2. Catégorie d'importance II : ceux dont la défaillance présente un risque moyen pour les personnes ;
- 3. Catégorie d'importance III : ceux dont la défaillance présente un risque élevé pour les personnes et ceux présentant le même risque en raison de leur importance socio-économique :
- 4. Catégorie d'importance IV : ceux dont le fonctionnement est primordial pour la sécurité civile, pour la défense ou pour le maintien de l'ordre public.

La classe dite « à risque spécial » comprend les bâtiments, les équipements et les installations pour lesquels les effets sur les personnes, les biens et l'environnement de dommages même mineurs résultant d'un séisme peuvent ne pas être circonscrits au voisinage immédiat desdits bâtiments, équipements et installations.

Zones de sismicité :

Pour l'application des mesures de prévention du risque sismique aux bâtiments, équipements et installations de la classe dite « à risque normal », le territoire national est divisé en cinq zones de sismicité croissante :

- 1. Zone de sismicité 1 (très faible);
- 2. Zone de sismicité 2 (faible) ;
- 3. Zone de sismicité 3 (modérée);
- 4. Zone de sismicité 4 (movenne) ;
- 5. Zone de sismicité 5 (forte).

CREMATORIUM	EXAMEN AU CAS PAR CAS	Novembre 2017
EUROLACQ 2	Labastide-Monréjeau (64)	Page 23

Pour le secteur du site, la sismicité est qualifiée de modérée.

La gestion du risque sismique a été prise en compte dès la conception du projet.

2.2 RISQUE DE RETRAIT-GONFLEMENT D'ARGILES

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (périodes sèches) et peuvent avoir des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles.

La commune de Labastide-Monréjeau n'est pas soumise à un PPRN Retrait-gonflements des sols argileux.

Selon GEORISQUES, l'emprise du projet est comprise en aléa faible pour le risque retraitgonflement des argiles.

La gestion du risque de retrait-gonflement d'argiles a été prise en compte dès la conception du projet.

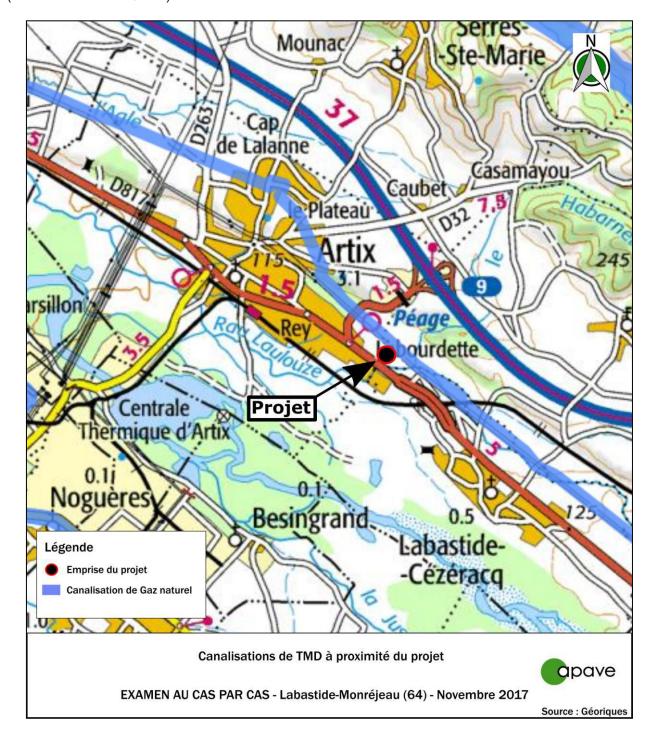
Novembre 2017

Page 24

2.3 RISQUES LIES AUX CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (TMD)

Une canalisation de TMD a été référencée à proximité de l'emprise du projet. Il s'agit d'une canalisation de transport de gaz, exploitée par la société TIGF.

La canalisation de transport de matières dangereuses se trouve en bordure Nord-Ouest du projet (source : GEORISQUES).



EXAMEN AU CAS PAR CAS Labastide-Monréjeau (64)

Novembre 2017

Page 25

2.4 RISQUES LIES AUX ACTIVITES INDUSTRIELLES A PROXIMITE

Le Bassin industriel de Lacq est composé de quatre sites industriels, trois plateformes et une usine (source : lesbonsreflexes-lacq.fr, consulté le 23/11/2017) :

- Plateformes :
 - o Chem'Pole 64.
 - o Induslaca.
 - Pardies.
- Le site industriel d'Arkema à Mont.

La commune de Labastide-Monréjeau est incluse dans le périmètre d'information de deux plateformes et l'emprise du projet se trouve dans les rayons suivants :

- 5 340 m et 10 000 m de CHEM'POLE 64,
- 5 800 m et 7 690 m de PARDIES.

Le **Plan Particulier d'Intervention (PPI)** est un plan d'urgence propre à un ou plusieurs sites industriels. Il est activé par le préfet lorsque survient un accident grave susceptible d'avoir des conséquences importantes au-delà des limites du site industriel. Il définit l'organisation des secours, les méthodes d'intervention en cas d'urgence et les mesures prévues pour la protection de la population ainsi que le périmètre dans lequel elles s'appliquent.

Labastide-Monréjeau est concernée par le PPI du bassin industriel de Laqc pour le risque toxique.

En cas d'accident majeur, le crématorium s'engage à respecter les directives du PPI, afin de garantir la sécurité des visiteurs présents au moment d'une cérémonie.

2.5 RISQUE D'INONDATION

L'emprise du projet n'est concernée par aucun périmètre de TRI (Territoire à Risque d'Inondation) ou de PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondable).

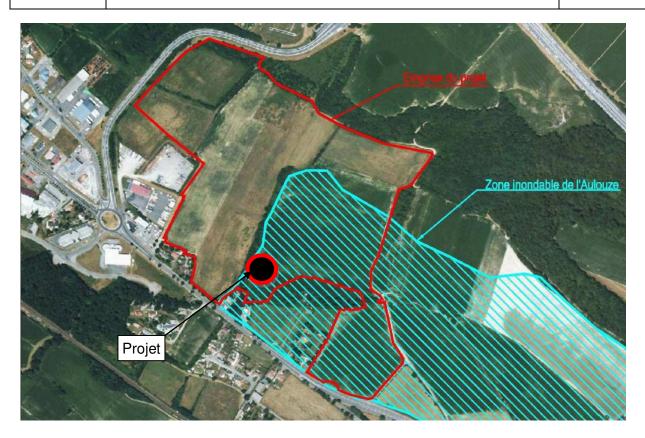
Vu la présence d'un réseau hydrographique dense dans le secteur du site, une étude hydraulique a été réalisée par SOGREAH Consultants en avril 2009, afin de définir les caractéristiques de la zone inondable aux abords de la zone d'activités d'EUROLACQ 2 et de proposer des aménagements de protection et de compensation au droit de cette zone, le cas échéant.

Des zones inondables et des hauteurs d'eau lors de la crue centennale de l'Aulouze et du Habarnet ont été définies. La crue centennale de l'Aulouze est schématisée ci-dessous.

EXAMEN AU CAS PAR CAS Labastide-Monréjeau (64)

Novembre 2017

Page 26



Le risque d'inondation a été pris en compte dès la conception du crématorium.

CREMATORIUM EUROLACQ 2 EXAMEN AU CAS PAR CAS Novembre 2017

Labastide-Monréjeau (64) Page 27

Annexe n° 7

Description du projet et des mesures du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine, pendant la phase des travaux.

CREMATORIUM
EUROLACQ 2
LONGLAGG L

EXAMEN AU CAS PAR CAS Labastide-Monréjeau (64)

Novembre 2017

Page 28

1 DESCRIPTION DES INCIDENCES EN PHASE TRAVAUX

1.1 MESURES GENERIQUES

1.1.1 <u>Les étapes de construction et les impacts potentiels générés</u>

Les travaux sont réalisés en plusieurs phases :

- Les travaux préliminaires, destinés à la caractérisation approfondie des terrains et fournissant des données importantes pour l'organisation du chantier ou des précisions techniques (sondages géotechniques, reconnaissance des réseaux...),
- Le décapage des sols de leur terre végétale, les dérivations des réseaux (eau, gaz, électricité, etc.) si nécessaire,
- Le génie civil, étape de la construction proprement dite, correspondant aux terrassements (nivellement et réalisation de l'assise de la future plate-forme, opérations de déblais-remblais...),
- La construction de la plateforme étanche, des voies de circulation et des réseaux...,
- La mise en place des bâtiments, puis des équipements.

Dans un premier temps, le projet va donc consister en une période de chantier. La phase de chantier est prévue pour se dérouler sur 12 mois avec un début des travaux prévu pour début 2019.

1.1.2 Le management environnemental

Le **management environnemental** consiste à prendre en compte les enjeux environnementaux dans le déroulement des activités de chantier.

Il se traduit par la mise en place d'une organisation visant à veiller au respect de ces enjeux, par les maîtres d'œuvre et les entreprises en charge des travaux, et de ce fait réduire les incidences environnementales des différentes interventions.

Dès la **phase de consultation des entreprises**, des prescriptions particulières sont définies dans les divers cahiers des charges.

Dans le cadre de ce système, les obligations contractuelles demandées par le Maître d'Ouvrage sont les suivantes (ou équivalent) :

- Établir un Plan d'Assurance Environnement (PAE). Ce document a vocation de référence, pour l'ensemble de la phase travaux et présente un ensemble d'engagements sur la mise en œuvre de moyens et pratiques, visant à minimiser les nuisances générées par le chantier, dans son ensemble. Ces nuisances auront préalablement été identifiées et définies en fonction de chaque type d'activité ou d'intervention.
- Mettre en application le PAE, par la définition de Procédures Particulières Environnementales (PPE). Ces procédures sont spécifiques à chaque activité à risque et constituent un cahier des charges imposant un mode opératoire précis à respecter. Il s'agit par exemple de procédures relatives au tri et à l'élimination des déchets du chantier, en cas de pollution accidentelle, ou encore au système provisoire de collecte et de traitement des eaux de ruissellement des zones terrassées.

CREMATORIUM	EXAMEN AU CAS PAR CAS	Novembre 2017
EUROLACQ 2	Labastide-Monréjeau (64)	Page 29

 Nommer, au sein de l'équipe propre à l'entreprise mandataire des travaux de construction, un ou plusieurs responsables environnement et sécurité, chargés de contrôler le respect de ces prescriptions, au quotidien, et de détecter toute anomalie pouvant survenir dans le cadre global du chantier. La traçabilité de ce suivi est assurée par la tenue d'un journal de bord qui identifiera le respect des actions définies pour réduire les nuisances tout au long du chantier.

Le maître d'ouvrage effectue par ailleurs, dans le cadre du management environnemental, un contrôle de la bonne application du système par les entreprises.

1.1.3 Les accès et la circulation sur le site

On accède au site du crématorium par une voirie interne de la Zone Industrielle, en bordure Nord du projet.

Les entreprises se garent dans une zone désignée pour parking. En fin de chantier le terrain est viabilisé.

Les parcours d'approvisionnement et de desserte des poids lourds des chantiers sont soumis à l'approbation des services d'urbanisme de la commune de Labastide-Monréjeau, de façon à éviter au maximum les voies sur lesquelles ils pourraient apporter des nuisances.

1.1.4 La clôture du site et le contrôle des accès

La section de la parcelle ZI 58 pp, correspondant à l'emprise du crématorium, sur laquelle sont situées les nouvelles installations va être **clôturée**.

Un **portail fermant à clef** est mis à l'entrée du chantier et de la base de vie.

L'entrée est interdite à toute personne étrangère au projet.

Les entreprises ont l'obligation de donner à leur personnel des vêtements, casques... **identifiant** l'entreprise.

A partir de la phase génie civil, la société mandatée pour la gestion des travaux prévoie un contrôle d'accès.

1.1.5 Les emprises du chantier

L'emprise des travaux se cantonne, au maximum, à **l'intérieur des limites parcellaires** du site et du périmètre des opérations défini à l'extérieur.

À l'intérieur de ces limites, différentes « **bases chantier**», par nature temporaires, sont organisées. Elles sont utilisées pour :

- L'entreposage des matériels et matériaux,
- L'installation des baraquements de chantier,
- Le stationnement des véhicules et engins utilisés pour les travaux,
- Le stationnement des véhicules des personnels.

Des impératifs de taille et de proximité, avec les points stratégiques des travaux, sont définis en fonction des besoins pour le chantier.

CREMATORIUM	EXAMEN AU CAS PAR CAS	Novembre 2017
EUROLACQ 2	Labastide-Monréjeau (64)	Page 30

1.2 LE PAYSAGE

La qualité architecturale du crématorium de la ZA d'EUROLACQ 2 est un élément essentiel qui a été pris en considération au même titre que sa performance fonctionnelle, dans le choix du projet et de son équipe de conception.

Ainsi sont d'ores et déjà actées :

- Les prescriptions architecturales qui vont chercher à inscrire cet équipement dans le territoire en requalifiant cette section par la mise en place d'un équipement collectif, œuvrant au profit de la collectivité,
- La mise en place d'une démarche paysagère définissant les conditions d'intégration du projet dans le respect de l'identité paysagère avec deux objectifs principaux :
 - o Mise en valeur du nouvel équipement dans le paysage,
 - Favoriser la qualité de l'équipement et de ses abords (une étude paysagère assure une intégration du projet, au plus proche de l'environnement).

1.3 LE MILIEU PHYSIQUE

1.3.1 <u>Les réseaux</u>

Les **réseaux** (électricité, alimentation en eau potable, gaz, télécoms) ont été repérés durant la phase d'études avant travaux.

Ils sont **protégés ou déplacés** avant le début des travaux, en concertation avec les services gestionnaires de ces réseaux. Des précautions particulières sont prises, au niveau des réseaux de gaz.

Toutes **les consommations** transitant par les réseaux sont clairement comptabilisées et transmises aux services qui en feraient la demande.

1.3.2 <u>Les terrassements et apports de matériaux</u>

Des études géotechniques normalisées ont permis de déterminer les types d'infrastructure et d'architecture, adaptées au projet.

L'aménagement du site nécessite **des travaux préparatoires** : terrassements (déblaiements et remblaiements). Un apport de matériaux, en phase chantier est à prendre à compte : granulats, béton...

Les impacts dus à ces opérations sont relatifs :

- Aux mouvements de camions amenant des matériaux,
- Au stockage temporaire des matériaux,

Le document de référence utilisé est le Schéma Départemental des Carrières, en vigueur au moment des travaux.

Aucun excédent de terres n'est attendu dans le cadre des travaux.

		Navandana 0047
CREMATORIUM	EXAMEN AU CAS PAR CAS	Novembre 2017
EUROLACQ 2	Labastide-Monréjeau (64)	Page 31

Les matériaux, à mettre en œuvre, sont stockés temporairement sur des **emplacements** identifiés et balisés.

La **terre végétale** est « isolée », stockée sur une aire réservée pour être valorisée dans les traitements paysagers du projet.

1.3.3 Les sols et le réseau hydrographique

Les activités de chantier sont susceptibles de générer **deux types d'incidences** sur les sols et les eaux et souterraines :

- **Des impacts qualitatifs**: pollutions accidentelles des eaux (superficielles et souterraines) ou des sols,
- Des impacts quantitatifs :
 - Perturbation des écoulements superficiels et souterrains, obstacles à l'écoulement des eaux.
 - Modification des structures superficielles du sol, en raison des opérations de déblais ou aménagements des différents accès aux lieux d'intervention, avec un tassement du sol au niveau des zones de chantier dû à la circulation des engins.

Afin de limiter les risques de type « déversement accidentel de produits polluants », des mesures préventives sont mises en place, durant toute la phase de chantier.

Ces mesures sont les suivantes :

- L'étude géotechnique détermine l'épaisseur des pistes de chantier de forte devant être réalisées avant le début des travaux afin d'assurer une portance suffisamment importante pour accueillir les différents engins de chantier. Ces pistes limitent donc l'infiltration des particules fines lors des pluies,
- Les eaux de pluies lors du chantier sont collectées et évacuées vers le réseau de la ZA,
- Toute opération d'entretien, réparation ou vidange d'engin de chantier est interdite sur le site, et l'état des engins est vérifié régulièrement,
- Les cuves d'hydrocarbures, qui pourraient être installées pour approvisionner les engins du chantier, sont équipées d'une cuvette de rétention, sur une plateforme étanche,
- Le ravitaillement des engins de chantier est réalisé, sur une aire étanche réservée à cet effet, au moyen d'un pistolet muni d'un dispositif anti-refoulement,
- Des **kits anti-pollution** sont tenus à disposition des employés, au niveau de chaque zone de stockage et de ravitaillement de carburant, et dans les véhicules de chantier,
- Mise en place de bacs de récupération des eaux de lavage des outils et des engins.

En cas de pollution, les terres souillées sont isolées et enlevées immédiatement, avec évacuation par transporteur agréé.

EXAMEN AU CAS PAR CAS Labastide-Monréjeau (64)

Novembre 2017

Page 32

1.4 LE MILIEU HUMAIN

L'aménagement du crématorium peut être à l'origine, comme pour tout chantier, des impacts suivants :

- Du bruit et des vibrations liés aux différents travaux,
- Des nuisances visuelles causées par les installations et engins de chantier,
- L'entraînement de poussières et de matériaux sur les voies publiques,
- Une gêne en matière d'accès et de circulation à la Zone d'Activités existante.

1.4.1 Pollution de l'air – poussières

Lors des travaux liés au projet, des émissions de poussières pourraient survenir, notamment lors des opérations de terrassement en période sèche.

Considérant le contexte semi-urbanisé dans lequel se dérouleront les travaux, il est nécessaire de prendre des mesures visant à **limiter les perturbations liées à l'envol de fines particules**.

Afin de réduire l'impact des travaux, il s'agit :

- D'éviter les opérations de chargement et de déchargement de matériaux par vent fort,
- D'arroser les stocks et aires de circulation, si besoin, pour éviter l'envol des poussières si le temps est particulièrement sec,
- De mettre en place des dispositifs particuliers (bâches...) aux niveaux des aires de stockage des matériaux susceptibles de générer des envols de poussières.

1.4.2 La gestion des déchets de chantier

Les déchets générés par le chantier sont pour l'essentiel :

- Déchets inertes : gravats, terres,
- Déchets verts.
- Déchets industriels banals : plastiques, métaux...,
- Ordures ménagères (emballages, déchets alimentaires...),
- Vidanges des WC chimiques installés sur les bases chantier.

Le respect du Plan Départemental de Gestion des Déchets du BTP, en vigueur durant les travaux, constitue une **obligation contractuelle** de l'entrepreneur mandataire et de son groupement.

Parmi les objectifs que se fixe l'exploitant, on retient comme principaux :

- Réduire les volumes de déchets à la source,
- Optimiser le système de gestion des déchets (zone dédiée aux déchets, tri...).
- Garantir la traçabilité des déchets.

Les ordures ménagères (déchets de repas notamment) sont évacuées par le service intercommunal de ramassage des ordures, au rythme défini sur la commune de Labastide-Monréjeau.

Les réservoirs des WC chimiques sont vidangés régulièrement par un prestataire spécialisé. Les effluents sont ensuite dirigés vers un centre de traitement agréé.

CREMATORIUM	EXAMEN AU CAS PAR CAS	Novembre 2017
EUROLACQ 2	Labastide-Monréjeau (64)	Page 33

Les quantités estimées de déchets produits pendant la phase chantier sont les suivantes.

Types de déchets	Quantité estimée	Moyens de collecte	
Déchets inertes issus de la construction	7 tonnes	Bennes	
DIB issus de la construction	2 tonnes	Évacuées régulièrement	
Métaux	0,5 tonnes		

Afin qu'il n'y ait pas de mélange des déchets en fonction de leurs catégories, les bennes sont identifiées par une signalisation spécifique.

1.4.3 <u>Les dégradations ou salissures de la voirie</u>

La réalisation des travaux pourra conduire à des dégradations ou salissures de voiries alentours, en raison de la circulation des camions et engins de chantier.

Un état des lieux des voiries est réalisé avant le démarrage des travaux. En cas de besoin, un pédiluve peut être installé à l'entrée du site et des balayages peuvent être effectués sur les voiries dégradées. Si des voies de circulation venaient à être endommagées, celles-ci sont remises en état à l'issue des travaux, dans la mesure où les travaux ne relèvent pas d'un entretien courant.

1.4.4 <u>Le tissu économique local</u>

Le périmètre du projet n'affecte aucune activité économique existante (friche industrielle).

Les travaux nécessaires à la réalisation de l'aménagement sont favorables à l'emploi sur le secteur et au chiffre d'affaires des entreprises locales. Les travaux représentent en effet un investissement total de l'ordre de 2 millions d'euros, dont une part est attribuable à des entreprises locales ou régionales.

De plus, l'économie locale doit répondre aux besoins de la population induite par le chantier en termes d'approvisionnement domestique et de logement.

Les activités de chantier ont par conséquent un impact positif sur la socio-économie locale en stimulant, l'essor du commerce et de la restauration, et participent également aux prestations de services : locations de matériels de TP et de véhicules, société de transport de matériaux, carrières... mais aussi sur l'emploi.

1.4.5 Le bruit

Les incidences sonores durant la phase travaux sont essentiellement liées à la circulation et à l'évolution des véhicules et engins dans l'emprise du chantier et ses environs immédiats (bruit des engins, avertisseurs sonores de recul), ainsi qu'aux groupes électrogènes ou compresseurs.

CREMATORIUM EUROLACQ 2

EXAMEN AU CAS PAR CAS
Labastide-Monréjeau (64)

Novembre 2017
Page 34

Les incidences sonores se manifestent à différentes étapes de l'opération :

- Terrassements: déblais, remblais, enlèvement des terres excédentaires,
- Construction et édification des bâtiments, montage, installation et viabilisation.

Les premières habitations sont localisées à moins de 70 m des limites foncières. On peut penser que les riverains sont susceptibles d'êtres dérangés lors de la phase des travaux, aux heures et jours ouvrés, bien que les niveaux sonores liés à la route départementale D817 soient déjà forts élevés.

Les travaux entraînent une augmentation locale de trafic, notamment de poids lourds, dans la phase d'approvisionnement en matériaux (gravats et béton) ou des éléments de construction des ouvrages.

Afin de minimiser la dégradation de l'ambiance sonore pendant les travaux, les dispositions retenues par le Maître d'Ouvrage sont les suivantes :

- Limitation à des opérations exceptionnelles et des circulations d'engins et véhicules la nuit, les dimanches et jours fériés,
- Les engins de chantier utilisés, sont conformes aux exigences en ce qui concerne les niveaux limites d'émissions sonores, visible, lisible et indélébile sur chaque matériel,
- Utilisation d'engins homologués, équipés de silencieux sur le chantier, et application des seuils d'émission réglementaires,
- Identification, au préalable, d'itinéraires chantiers, jalonnés à cet effet, pour les Poids-Lourds approvisionnant le chantier,
- Avant le démarrage des travaux, le Préfet, le Maire et les riverains sont informés, conformément à la réglementation,
- L'arrêt des moteurs des véhicules et engins lorsqu'ils ne sont pas en évolution.

1.4.6 <u>Les vibrations</u>

Certains types de travaux, notamment la mise en œuvre des remblais par compactage, sont susceptibles de générer ponctuellement des vibrations pouvant être à l'origine d'une gêne temporaire pour les riverains. Ces opérations ne sont pas susceptibles de générer de dommages aux bâtiments. Les travaux susceptibles de générer des vibrations, susceptibles de gêner les riverains, sont proscrits en période nocturne.

1.4.7 Les émissions lumineuses

La réalisation de travaux en période nocturne (ou à la tombée du jour en hiver) nécessite la mise en place de projecteurs, destinés à éclairer le chantier. Les émissions lumineuses en résultant pourraient impacter les riverains les plus proches.

Les mesures retenues pour limiter la gêne des riverains sont :

- La limitation du travail de nuit aux opérations exceptionnelles,
- Le choix d'un éclairage du chantier directif,
- La mise en place de procédures obligeant les chauffeurs de véhicules à circuler à la lumière de leurs phares durant des périodes courtes en hiver (en période nocturne),
- L'éclairage nocturne est choisi dans un objectif de signalisation et de sécurité tout en ne créant pas de source de pollution lumineuse.

	CREMATORIUM	EXAMEN AU CAS PAR CAS	Novembre 2017
_	EUROLACQ 2	Labastide-Monréjeau (64)	Page 35

1.4.8 La formation à la sécurité

Chaque responsable d'entreprise s'assure conformément à la réglementation en vigueur, que chaque employé arrivant sur le chantier suive **une formation à la sécurité**, à la **propreté et à l'entretien du chantier** (présentation des règles de sécurité appliquées sur le chantier du crématorium et notamment des risques particuliers des conditions de circulations extérieures et intérieures du chantier, de la sécurité applicable lors de l'exécution des travaux, des consignes particulières, application du mode opératoire suivi de mesures de prévention...).

1.5 LE MILIEU NATUREL

1.5.1 Le biotope

Rappelons que le site Natura 2000 le plus proche du projet se trouve à 60 m au Sud, il s'agit d'un affluent du Gave de Pau (FR7200781-ZSC).

L'ensemble des installations est resserré d'un point de vue architectural pour minimiser l'emprise au sol du projet. La perte de biotope est limitée par la **mise en place de nouveaux espaces paysagers** (Liquidambar, chêne rouge, Tilleuls, sambucus (buisson), graminés pour le parvis).

Les milieux naturels concernés par le projet (friche industrielle) ne présentent pas d'intérêt spécifique.

1.5.2 <u>Les mesures d'évitement ou de réduction</u>

Sont reprises ci-dessous les mesures principales qui sont appliquées au projet :

- Le calendrier des travaux est adapté pour répondre aux exigences écologiques et éviter les périodes de nidification ornithologique dans la haie du cimetière (avril-août),
- Les apports de graines et de terre végétale ne doivent pas être issus de secteurs autres que ceux remaniés sur le site,
- Des espèces végétales autochtones sont utilisées pour la réalisation des aménagements paysagers. Ceci permet une plus-value environnementale et un gage de réussite des plantations à long terme.